EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2008**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Patricia AUCOUTURIER, Cyril CINEUX, Michel FANGET**
Excusé(e)s :	**René MAYOT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Jean-Philippe VALENTIN quitte la séance après le voeu a) relatif aux étudiants. Madame Christine PERRET quitte la séance après le voeu e) relatif à la mise en place d'un abattoir mobile. Messieurs Didier MULLER et Thierry ORLIAGUET quittent la séance après le voeu f) relatif au statut de la

Poste. Le rapport n° 64 relatif au parrainage de la frégate FORBIN est retiré de l'ordre du jour. Madame Marie SAVRE ne prend part ni au débat, ni au vote.

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI 2008-351 DU 16 AVRIL 2008 SUR LA JOURNEE DE SOLIDARITE

La loi 2008-351 du 16 avril 2008 tout en maintenant le principe de la journée de solidarité instaurée par la loi 2004-626 du 30 juin 2004, confie à l'organe délibérant, après consultation du Comité Technique Paritaire, de fixer les modalités d'accomplissement de cette journée :

- ➡ soit par le travail d'un jour férié autre que le 1er mai
- ➡ soit par toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées.

La question ayant été examinée lors de la réunion plénière du CTP du 27 mai 2008, il vous est proposé, en accord avec votre Commission et en application des dispositions de la loi, de maintenir la journée de solidarité pour les agents de la ville de Clermont-Ferrand au lundi de Pentecôte.

D E L I B E R A T I O N

La présente proposition est adoptée et convertie en délibération.

Clermont-Ferrand, le 6 octobre 2008,

P/LE MAIRE, L'ADJOINT,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2008**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Patricia AUCOUTURIER, Cyril CINEUX, Michel FANGET**
Excusé(e)s :	**René MAYOT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Jean-Philippe VALENTIN quitte la séance après le voeu a) relatif aux étudiants. Madame Christine PERRET quitte la séance après le voeu e) relatif à la mise en place d'un abattoir mobile. Messieurs Didier MULLER et Thierry ORLIAGUET quittent la séance après le voeu f) relatif au statut de la Poste. Le rapport n° 64 relatif au parrainage de la frégate FORBIN est retiré de l'ordre du jour.

AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS PERMANENTS

I – RECRUTEMENT DE 4 AGENTS NON TITULAIRES POUR UNE DUREE DE 3 ANS

Aux termes de l'article 3 – alinéa 5 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, des emplois permanences peuvent être occupés par des agents non titulaires :

➔ lorsqu'il n'existe aucun corps (cadre d'emplois) ou emploi permettant d'assurer les fonctions correspondant au besoin à satisfaire

➔ pour les emplois de catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient.

Quatre postes répondent aujourd'hui à ces conditions ;

A – Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance

Deux postes de responsables de l'Unité de Production Culinaire sont vacants.

Compte tenu des missions spécifiques à accomplir et des compétences requises aussi bien techniques que managériales, il n'a pas été possible de pourvoir les postes par des fonctionnaires, que ce soit par voie de mutation, de détachement ou des nominations de candidats reçus à des concours.

De plus, les besoins des services nécessitent des engagements contractuels suffisamment longs sur une nouvelle organisation qui concerne une grande partie des groupes scolaires de la Ville. C'est pourquoi, il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article précité pour une durée maximale de trois ans. Les missions, compétences requises et conditions de rémunérations, sont précisées sur le tableau joint en *annexe I*.

B – Cabinet du Maire/Service Communication

1 - Un poste d'attaché territorial/rédacteur de presse a été créé suite à la transformation du poste de rédacteur territorial déjà existant. Les missions sur ce poste ont été modifiées afin de permettre d'assurer les fonctions de rédacteur de presse au sein du Cabinet du Maire/Service Communication.

Compte tenu des missions spécifiques à accomplir et des compétences requises, il n'a pas été possible de pourvoir le poste par des fonctionnaires, que ce soit par voie de mutation, de détachement ou des nominations de candidats reçus à des concours.

De plus, les besoins des services nécessitent des engagements contractuels suffisamment longs. C'est pourquoi, il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article précité pour une durée maximale de trois ans. Les missions, compétences requises et conditions de rémunérations, sont précisées sur le tableau joint en *annexe II.*

2 – Un poste d'attaché territorial chargé de communication événementielle est occupé depuis plusieurs années par un agent non titulaire au Cabinet du Maire/service Communication. La mission sur ce poste doit être prolongée afin d'assurer les missions afférentes au poste.

Néanmoins, compte tenu des missions spécifiques à accomplir et des compétences requises, il n'a pas été possible de pourvoir le poste par des fonctionnaires, que ce soit par voie de mutation, de détachement ou des nominations de candidats reçus à des concours.

De plus, les besoins des services nécessitent des engagements contractuels suffisamment longs. C'est pourquoi, il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article précité pour une durée maximale de trois ans. Les missions, compétences requises et conditions de rémunérations, sont précisées sur le tableau joint en *annexe III*.

II – RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE A LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES/ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES

Un poste d'administrateur territorial est pourvu par un agent non titulaire qui exerce le métier de contrôleur de gestion depuis le 14 octobre 2002.

Chaque appel à candidature pour recruter un agent statutaire ayant été infructueux, un candidat contractuel a par conséquent été recruté; son contrat a été renouvelé pour une nouvelle durée de 3 ans en 2005.

L'article 15-1 de la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 encadre désormais les conditions de renouvellement des contrats à durée déterminée dans la Fonction Publique Territoriale. Ainsi, les agents non titulaires engagés au titre de l'article 3 anciennement alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ne peuvent voir la durée de leurs contrats à durée déterminée successifs excéder 6 ans.

Aussi, afin de poursuivre la mission de contrôleur de gestion indispensable à notre collectivité, il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de recruter José GAYDU sur un contrat à durée indéterminée à compter du 18 novembre 2008.

Les missions et le profil exigés ainsi que les conditions de rémunération sont précisés sur le tableau ci joint *annexé IV*.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces 5 agents sont prévus au budget 2008.

ANNEXE I

DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE ET DE LA PETITE ENFANCE

	Grade	Durée	Cadre d'emplois référencé
2 Contrôleurs DVSPE/ UPC **Missions :** - Est chargé sous l'autorité du chef de service d'encadrer, de gérer et de coordonner une équipe chargée de la production de 1200 repas/jour en liaison chaude et d'animer et organiser une équipe composée de 16 agents - Est chargé de planifier et de coordonner les activités des personnels de production, de livraison et d'entretien et de gérer les remplacements - Est chargé de mettre en place les fiches techniques et les procédures de travail formalisées et d'en assurer le suivi et l'évolution. - Est chargé de mettre en œuvre et de contrôler le respect des règles d'hygiène et de sécurité à l'UPC et dans les satellites. **Compétences :** Etre titulaire d'un BEP -CAP formation cuisine collective Avoir une expérience significative en management d'équipe et en restauration de production.	B Contrôleur de travaux	CDD 3 ans	Echelle du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux

A N N E X E II

CABINET DU MAIRE/SERVICE COMMUNICATION

	Grade	Contrat	Cadre d'emplois référencé
Attaché territorial SERVICE COMMUNICATION **Missions :** - Est chargé, sous l'autorité du directeur de service, d'organiser diverses manifestations et/ou événements. - Est chargé de diffuser une information concernant les actions et projets de la Ville à travers différents supports écrits, tels que les magazines municipaux, les panneaux d'exposition, les dépliants et la rédaction d'éditoriaux, de notes et de discours pour le compte du Maire. **Compétences :** Etre titulaire d'un Diplôme universitaire en journalisme ou d'un diplôme lié aux métiers de la communication et avoir une expérience dans ce domaine Connaître l'environnement local	A Attaché territorial	CDD 3 ans	Echelle du cadre d'emplois des attachés territoriaux

A N N E X E III

CABINET DU MAIRE/SERVICE COMMUNICATION

	Grade	Contrat	Cadre d'emploi référencé
Attaché territorial SERVICE COMMUNICATION **Missions :** -Est chargé sous l'autorité du Directeur de service et du Directeur de Cabinet de piloter et de coordonner diverses manifestations et/ou événements au service de la politique d'image de la Ville de Clermont-Ferrand et pouvant concerner toutes les Directions de la Ville -Est chargé de piloter la politique événementielle de la Ville, de coordonner et d'effectuer le suivi rédactionnel de publications annuelles événementielles. **Compétences :** Etre titulaire d'un diplôme lié aux métiers de la communication et avoir une expérience dans ce domaine Connaître l'environnement local Avoir de très bonnes capacités rédactionnelles.	A Attaché territorial	CDD 3 ans	Echelle du cadre d'emplois des attachés territoriaux

ANNEXE IV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/ORGANISATION ET GESTION DE SERVICES

	Grade	Contrat	Cadre d'emplois référencé
Administrateur DGS / CELLULE ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES **Missions :** - Est chargé, sous l'autorité de la Direction générale, d'assister la Direction Générale pour évaluer l'activité de la collectivité à travers l'élaboration d'outils d'analyse, comme les tableaux de bords relatifs à l'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement et la réalisation d'audits sur les coûts de certains projets. - Est chargé d'assurer la mise en place du système d'information de gestion de la collectivité ainsi que l'attribution de dossiers spécifiques avec un objectif d'optimisation de la gestion et la recherche d'économie - Est chargé de coordonner et d'animer divers projets et groupes de travail **Compétences :** Etre titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 5 en comptabilité et Finances Publiques Avoir une expérience certaine en contrôle de gestion Connaître l'environnement territorial et savoir appréhender les contraintes politiques Savoir manager, être chef de projet, savoir négocier.	A Administrateur territorial	CDI	Echelle du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux hors classe

D E L I B E R A T I O N

La présente proposition est adoptée et convertie en délibération.

Clermont-Ferrand, le 6 octobre 2008,

P/LE MAIRE, L'ADJOINT,

ALAIN BARDOT

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2008**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Patricia AUCOUTURIER, Cyril CINEUX, Michel FANGET**
Excusé(e)s :	**René MAYOT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Jean-Philippe VALENTIN quitte la séance après le voeu a) relatif aux étudiants. Madame Christine PERRET quitte la séance après le voeu e) relatif à la mise en place d'un abattoir mobile. Messieurs Didier MULLER et Thierry ORLIAGUET quittent la séance après le voeu f) relatif au statut de la Poste. Le rapport n° 64 relatif au parrainage de la frégate FORBIN est retiré de l'ordre du jour.

MODIFICATIONS DE L'ETAT DES EFFECTIFS

Pour faire face aux besoins et au développement des services et à l'évolution des missions, il vous est proposé, en accord avec votre Commission, que le tableau des effectifs soit modifié comme suit :

SERVICES	SUPPRESSIONS CADRE D'EMPLOIS	CREATIONS CADRE D'EMPLOIS
I – créations de postes		
Direction des Services à la Population 011 – Etat-Civil		+ 2 postes d'adjoints administratifs 2ème classe
Création par anticipation du départ à la retraite de deux agents et répondant à l'évolution de l'activité de l'Etat-Civil		
Direction des Ressources Humaines 073 – pôle Relations Sociales, prévention, sécurité 396 – reconversion interne		+ 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe + 2 postes d'adjoints administratifs 2ème classe
Postes permettant la réorientation professionnelle d'agents pour raisons médicales		
Direction de l'Animation de la Jeunesse et des Loisirs 801 – services généraux 822 – maison de quartier Fontaine du Bac		+ 1 poste d'adjoint d'animation 2ème classe à TNC 50 % (1) + 1 poste d'adjoint d'animation 2ème classe (2)
(1) développement de l'activité « programmations culturelles » (2) création justifiée par les besoins de la structure		
II – TRANSFORMATIONS DE POSTES		
Cabinet du Maire 007 – Communication	- 1 poste de rédacteur	+ 1 poste d'attaché
Adaptation des effectifs aux besoins du service		
Direction des Finances et des Achats 022 - Comptabilité	- 1 poste d'adjoint administratif 1ère classe	+ 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe
Adaptation des effectifs aux mouvements de personnel		
Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance 081 – Moyens des services	- 1 poste d'animateur	+ 1 poste de technicien
Adaptation des effectifs aux mouvements de personnel		

Direction des Sports et de la Logistique 159 – logistique	- 1 poste d'agent de maîtrise principal	+1 poste d'adjoint technique 1ère ou 2ème classe
272 – administration	- 1 poste de contrôleur de travaux	+ 1 poste d'adjoint administratif 1ère ou 2ème classe
384 - maintenance	- 1 poste d'agent de maîtrise	+ 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe
Adaptation des effectifs aux mouvements de personnel		
Direction Environnement Santé 239 – hygiène scolaire	- 1 poste de cadre de santé à temps complet	+ 1 poste d'infirmière à temps non complet (50 %)
Adaptation des postes à l'effectif cible du projet de service et aux mouvements de personnel		
Direction de la Culture 252 – Hôtel Fontfreyde	- 1 poste d'adjoint technique 2ème classe	+ 1 poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe (1)
342 – Equipements de spectacles	-1 poste d'adjoint technique 2ème classe	+ 1 poste d'adjoint technique 1ère classe (2)
(1) adaptation des effectifs aux besoins du personnel (2) adaptation du grade aux fonctions exercées		
Services Techniques 506 – mission achats des services techniques	- 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe	+ 1 poste d'adjoint administratif 1ère classe (1)
Direction de l'Espace Public Techniques Végétales 526 – arbres et maintenance	- 1 poste d'ingénieur principal	+ 1 poste d'ingénieur (2)
528 – production et botanique	- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe	+ 1 poste d'adjoint technique 2ème classe (2)
Direction de l'Espace Public 541 – gestion et maintenance secteur	- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe - 1 poste d'adjoint technique 2ème classe - 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe	+ 1 poste d'adjoint technique 2ème classe (2) + 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe (2) + 1 poste d'adjoint technique 1ère ou 2ème classe (2)
570 – gestion maintenance entretien voirie	- 1 poste de contrôleur de travaux	+ 1 poste de technicien (2)
575 – propreté	- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe	+ 1 poste d'adjoint technique 1ère ou 2ème classe (1)
Direction du Patrimoine Bâti 741 – maître d'œuvre/études	- 1 poste de technicien	+ 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe (2)
750 – maintenance exploitation	- 1 poste de contrôleur de travaux	+ 1 poste de technicien (3)

755 – maintenance exploitation logistique 770 – maintenance exploitation électricité	- 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe TNC (60 %) - 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe	+ 1 poste d'adjoint administratif 1ère classe à la TNC (60 %) (2) + 1 poste d'adjoint technique 1ère classe (1)
(1) adaptation des effectifs aux besoins du service et aux mouvements de personnel (2) transformations justifiées par les besoins des services, les compétences des agents et leur réussite aux concours (3) transformation justifiée par les besoins du service et aux mouvements de personnel		
Direction de l'Animation de la Jeunesse et des Loisirs 813 – Ker Netra 825 – centre Copernic	- 1 poste d'adjoint d'animation 2ème classe - 1 poste d'ETAPS	+ 1 poste d'animateur (1) + 1 poste d'adjoint d'animation 2ème classe (2)
(1) transformation justifiée par les besoins du service, les compétences de l'agent et sa réussite au concours (2) adaptation des effectifs aux besoins du service et aux mouvements de personnel		
Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications 862 – exploitation et gestion comptable	- 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe à TNC (40%)	+ 1 poste d'adjoint administratif 1ère classe à TNC (40 %)
Transformation justifiée par les besoins du service, les compétences de l'agent et sa réussite au concours		

III – TRANSFERTS DE POSTES

Direction de la Culture 55 – mission scientifique - 1 poste de conservateur en chef		253 – Musée d'Art Roger Quilliot + 1 poste de conservateur
Adaptation des effectifs aux besoins du service. Effet au 1.01.2009		
Direction des Ressources Humaines 072 – Pôle Emplois & Compétences - 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe		Direction de la Culture 241 - Conservatoire à Rayonnement Régional + 1 poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe
Reclassement d'un agent pour raisons médicales		
Direction de l'Espace Public 512 – cellule technique - 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe		Direction de l'Espace Public 542 – gestion et maintenance Secrétariat + 1 poste d'adjoint administratif 1ère ou 2ème classe
Adaptation des effectifs aux besoins du service		

IV – SUPPRESSIONS DE POSTES

Direction des Sports et de la Logistique
234 – enseignement
- 1 poste d'opérateur des APS à temps non complet
- 1 poste d'ETAPS à temps non complet

D E L I B E R A T I O N

Les présentes propositions sont adoptées et converties en délibération.

Clermont-Ferrand, le 6 octobre 2008,

P/LE MAIRE, L'ADJOINT,

ALAIN BARDOT

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,